Image not found or type unknown

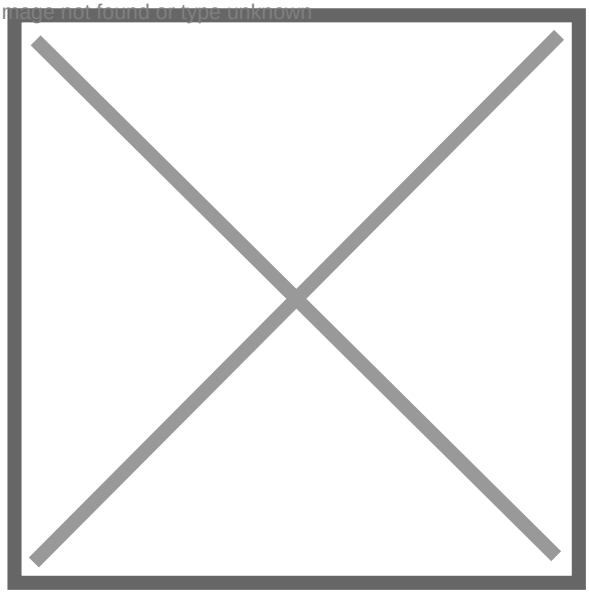

Donation partage avant le divorce

Par **abbayecalers**, le **31/03/2011** à **18:41**

Bonjour,
Mon mari et moi allons divorcer par consentement mutuel .nous avons 2 enfants . je suis propriétaire de la maison où nous habitons car construite sur une terrain hérité de mon père . nous voulons donner cette maison en donation partage aux enfants . Vaut il mieux le faire avant ou après le divorce ? (pour avoir moins de frais ?
Merci

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **21:49**

mieux vaut surtout ne pas le faire. Vous vous rendez compte qu'à leur majorité vos enfants peuvent vous mettre dehors si vous donnez en pleine propriété et si vous conservez l'usufruit, vous ne pourrez jamais vendre ? Personne ne sait ce que la vie vous réserve (et ne pensez pas "mais mes enfants ne feront jamais ça", car ça arrive plus souvent qu'on ne croit)
De plus, la maison vous appartenant en propre, votre mari ne peut pas donner une part qu'il ne possède pas. Vous devrez, seule, faire la donation et vous devrez quand même récompense à la communauté si la maison a été construite durant le mariage.
Bref, vous perdez sur tous les tableaux.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés